

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018

Présents : Isabelle VERDUN, Françoise MASSARD, Noël PEYRELON, Benoît BERGERON, Robert SOUVIGNET, Alain MONTELMARD, Anthony FERRET, David GRANDMONTAGNE, Murielle ROUDON, Nathalie SIMOND.

Absents excusés : Hervé BONCOMPAIN, Pierre DELORME (pouvoir à Robert SOUVIGNET), Séverine SAGUETON (pouvoir à Françoise MASSARD), Claude PELLEQUER (pouvoir à Isabelle VERDUN),

Absents : Hervé BONCOMPAIN.

ORDRE du JOUR

- 1 **Désignation d'un secrétaire de séance** : Robert SOUVIGNET est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

- 2 **Approbation du compte rendu du 26 janvier 2018** : Approuvé à l'unanimité.

- 3 **Vote du taux des impôts locaux 2018** :
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2018 soit 12,30 % (TH) ; 13,23 % (TFB) ; 63,67 % (TFNB).

- 4 **Demande de subvention (contrat 43.11) : Place de l'Eglise**
Madame le Maire explique que la Commune de Saint-Hostien peut prétendre à une subvention de 100 000,00 € au titre du « Contrat 43.11 » pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses annexes pour un devis estimatif de 547 000,00 € HT. Approuvée à l'unanimité.

- 5 **Vente de la parcelle B543 : La Pénide**
Pour des raisons personnelles, Monsieur Thierry Caillet n'est plus intéressé par l'achat de la parcelle B 543 à la Pénide. Madame Laetitia CAILLET a fait une proposition d'achat à 3 000,00 €. Mme F.MASSARD représentera la commune pour la signature de l'acte. Approuvé à l'unanimité.

- 6 **Vente de la parcelle B 1588 : Les Garnasses**
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire pour le compte des Habitants du Triadour à vendre la parcelle B 1588 au lieu-dit Les Garnasses, d'une contenance de 148 m2 pour un montant de 29,00 € au Département de la Haute-Loire en vue de l'aménagement de la Route Départementale 18. Approuvé à l'unanimité.

- 7 **Cimetière : ossuaire et caveau communal**
Le cimetière ne disposant pas actuellement d'ossuaire (obligatoire depuis 2008), ni de caveau communal pour une inhumation transitoire et afin de faciliter pour les familles la réalisation de sépulture, il est proposé la construction d'un ensemble constitué d'un ossuaire et de deux caveaux individuels transitoires. Cette construction sera implantée sur une parcelle libre en bas du cimetière. Avis favorable à l'unanimité.

- 8 **Protection sociale complémentaire : demande de mandat** :
Le Centre de Gestion de la F.P.T. va lancer un appel d'offre pour la mutuelle complémentaire concernant le personnel communal. Le Conseil municipal donne son accord pour cette consultation.

- 9 **Questions diverses.**
 - Un distributeur de sachets va être installé place de l'église pour les déjections canines. Un arrêté municipal concernant les souillures de la place publique va être pris afin de pouvoir verbaliser les propriétaires d'animaux.
 - Le transport scolaire de la commune restera au même tarif pour l'année scolaire à venir soit 80 € par enfant.

Il est porté à la connaissance des élus, les éléments suivants :

- Après avis du rectorat, l'organisation du temps scolaire va être modifié dès la rentrée de septembre 2018 sur la base de 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi avec les mêmes horaires qu'actuellement).
- L'assemblée du SICTOM de l'Emblavez a eu lieu et suite aux récriminations des élus concernant le montant de la taxe de ramassage des ordures ménagères, le taux devrait baisser car la demande de budget du SICTOM est moins importante : 1 979 220,29 € en 2017 ; 1 839 849 € demandé pour 2018.
- Le FAM du Meygal (foyer d'accueil familial) va déménager à Rosières suite au coût prohibitif de reconstruction des bâtiments qui était prévue. Seule la partie enfance restera à St Hostien.
- L'ONF réalise la surveillance des massifs forestiers de la Commune et proposera les mesures à envisager et pourra engager des procédures judiciaires à l'encontre des usagers qui ne respectent pas la forêt. Une visualisation de plusieurs infractions graves a déjà été constatée (arbres coupés, cabanes construites sur terrain communal, déjections importantes et évacuations sauvages près des maisons).
- Afin de pouvoir bénéficier de la fibre optique qui passe sur notre commune, il est impératif que l'adressage individuel soit réalisé au plus vite.
- Avant le déménagement de la Mairie, il est nécessaire de réaliser un tri et un classement des archives. Cela sera réalisé en collaboration avec les archives départementales.
- Concernant l'éclairage public, contrairement à ce qui avait été décidé, une extinction totale sera réalisée de 00h00 à 5h00, sauf le long de la RN 88 (à l'origine il était prévu un abaissement avant extinction et avant le redémarrage). La technologie LED supportant mal les abaissements de tensions, il était nécessaire de revoir notre position.
Le changement des lampadaires va débuter en avril 2018 pour se terminer en mai 2018.

R.SOUVIGNET,
Secrétaire de Séance.



I.VERDUN,
Maire de Saint-Hostien

